

Conseil Exécutif du 30 septembre 2011

DELIBERATION N°212/2011

**ATTRIBUTION DE MARCHES POUR LES TRAVAUX
DE RENFORCEMENT ET EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES
SECTEUR POSTE FRONTON - PHASE I**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011 ;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- ✓ d'attribuer les marchés pour le renforcement et effacement des réseaux électriques – secteur poste FRONTON – phase I comme suit :
- lot n°1 : tranchées à l'entreprise Jean-François ARTHUR pour un montant de 33 468 € ;

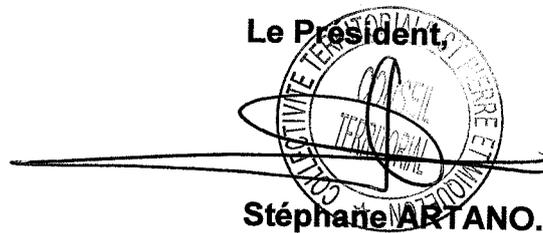
- lot n°2 : électricité à l'entreprise SELF pour un montant de 51 486,95 € ;
 - lot n°3 : enrobés au GIE Exploitation des Carrières pour un montant de 17 382 €.
- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces marchés.

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 23153 , fonction 68 du budget.

Adopté

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 8
Membres votants : 8

Le Président,



Stéphane ARTANO.

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le ...04 OCT. 2011.....



DTAM

Conseil Exécutif du 30 septembre 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

**ATTRIBUTION DE MARCHES – TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET
D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE SAINT-PIERRE
SECTEUR POSTE FRONTON – PHASE 1 -**

Les présents marchés concernent le renforcement et l'effacement des réseaux électriques en basse tension sur le secteur desservi par le poste Fronton – phase I. Ces travaux s'inscrivent dans les programmes retenus au titre du FACE 2011.

L'opération de travaux est allotie, la consultation a porté sur trois lots désignés ci-après qui sont traités par marchés séparés :

- lot n°1 : tranchées
Réalisation de tranchées pour l'enfouissement des câbles
- lot n°2 : électricité
Fourniture et la pose de câbles basse tension
- lot n°3 : enrobés
Fourniture et la mise en œuvre d'enrobés pour reconstitution des chaussées

Cinq plis ont été déposés dans les délais légaux, deux relatifs au lot n°1, deux relatifs au lot n°2, et un relatif au lot n°3. La commission des marchés du Conseil Territorial s'est réunie le 24 août 2011 pour procéder à l'ouverture des offres et le 30 août pour l'analyse.

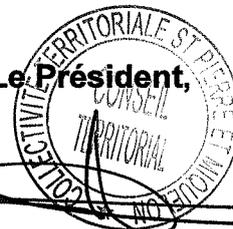
Au vu du rapport présenté par la DTAM, la commission a décidé de retenir les offres suivantes:

- Pour le lot n° 1: offre JF ARTHUR pour un montant de 33 468,00 €
- Pour le lot n° 2: offre SELF pour un montant de 51 486,95 €
- Pour le lot n°3: offre GIE pour un montant de 17 382,00 €

Je vous demande de m'autoriser à signer les marchés correspondants et passer tous les actes nécessaires avec les sociétés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,



Stéphane ARTANO.